

LE LAMPADAIRE SOLAIRE : UNE PREMIERE DANS LA COMMUNE

Le lampadaire solaire ou candélabre solaire est un type de lampadaire qui est alimenté par l'énergie solaire, c'est-à-dire qu'il est équipé de panneaux solaires qui captent la lumière du soleil pendant la journée, ce qui permet de produire de l'électricité, qui est stockée dans des batteries, puis restituée la nuit pour l'éclairage. Le lampadaire devient ainsi autonome en énergie.

Principes techniques : l'allumage et l'extinction de l'éclairage électrique sont déclenchés par une centrale de commande : à la nuit tombée, la lumière s'allume automatiquement et s'éteint au lever du jour. Certains modèles sont équipés de détecteurs de présence pour économiser la batterie et ne s'allumer que si nécessaire.

Deux lampadaires totalement autonomes ont été installés Impasse du Chemin Vert.



POINT SUR LES TRAVAUX CONCERNANT LA FIBRE OPTIQUE



Les travaux fleurissent sur le territoire de la commune d'Incarville, notamment en matière de fibre optique.

La fibre optique est la technologie la plus récente en matière d'accès à Internet.

En pratique, elle permet le transfert des données à grande vitesse (60 fois plus rapide que l'ADSL), via la lumière. Cette dernière transite par un câble contenant des fils de verre ou de plastique aussi

fins que des cheveux.

Le déploiement de la fibre nécessite la création d'un nouveau réseau totalement indépendant, que cela soit du réseau téléphonique ou du câble. Sur ce réseau, les données peuvent être transmises rapidement sur des centaines voire des milliers de kilomètres.

Le développement de la fibre va de pair avec l'évolution des usages et des besoins croissants des individus (particuliers et entreprises). On notera toutefois que l'installation de la fibre optique est généralement observée dans les zones à forte densité de population. Cela s'explique notamment par les coûts liés au déploiement d'une telle technologie.

Pour mémoire, depuis l'année 2018, différents travaux ont vu le jour pour la mise en place de la fibre optique :

- ◆ Relevés de chambres appartenant à Orange et travaux d'aiguillage du 02 avril au 15 juin 2018,
- ◆ Relevés de chambres appartenant à Orange et travaux d'aiguillage du 15 juin au 28 décembre 2018,
- ◆ Aiguillage et tirage de la fibre optique sur la commune du 3 août au 28 décembre 2018
- ◆ Aiguillage et tirage de la fibre optique sur la commune du 7 janvier au 1er juillet 2019.
- ◆ Ouverture des chambres Télécom pour tirage et raccordement d'un câble de fibre optique (suite à une coupure de câble) en mars 2019,
- ◆ Travaux d'effacement de réseaux électrique et télécommunication Rue des Coqueuicots, préalablement à la pose de la fibre optique en souterrain, en mars 2019,
- ◆ Implantation de poteaux Rue des Prés dans le cadre de la pose de la fibre optique en aérien, en juin 2019,
- ◆ Réparation des conduites Orange endommagées et mise à niveau des Chambres Télécom Orange sous enrobé dans toute la commune,
- ◆ Travaux d'interconnexion entre deux chambres Télécom Rue de Léry en juin 2019,
- ◆ Création d'une infrastructure souterraine Rue des Peupliers, en septembre 2019.
- ◆ Pose de câbles optiques dans les ouvrages ORANGE existants depuis septembre 2019.

Sur Incarville, les premières prises seront raccordables au deuxième semestre 2019.

Dès à présent, vous pouvez contacter Madame Annie Jacques, chargée de communication à Eure Normandie Numérique, à l'adresse suivante : annie.jacques@eurenormandienumerique.fr ou par téléphone au 02.32.31.93.29. Elle saura vous apporter des éléments de réponse complémentaires et des informations actualisées.

ECOLE PRIMAIRE

Les 29 élèves de la classe de CE1/CE2 ont participé à l'opération « **Nettoyons la Nature** ». Une dizaine de sacs de déchets ont été ramassés par les enfants aux abords de l'école et jusqu'au terrain de cross, soit environ 80kg.

Le matériel était fourni par le **Centre LECLERC** qui leur a offert également un goûter.

Ingrid LE CANN



2 NOUVELLES ACTIVITES : CHORALE ET MEDITATION AVEC MUSICOTHERAPIE



Depuis le mois de septembre 2019 à Incarville :

- Une chorale d'adultes, avec répertoire varié, a pris place à la salle La Grange le premier jeudi de chaque mois. Pour plus de renseignements, prendre contact avec Sophie Bailleul, cheffe de chœur et professeure de musique.

- L'association Tir na n beo propose des séances de méditation avec musicothérapie grâce à deux artistes : Karine Mougïn (flûte) et Sophie Bailleul, énergéticienne (chant et guitare).

Réservation auprès de Sophie BAILLEUL.

Si vous êtes intéressés par ces nouvelles activités, vous pouvez appeler le 06 81 75 11 91 (S. Bailleul)

Les écrits des associations ne sont pas sous la responsabilité de la commune

Bulletin Elaboré par Michel LEVALLOIS et Catherine CROCFER

OCTOBRE 2019

NUMERO 42

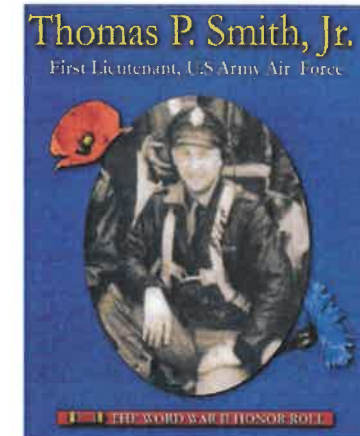
L'INCARVILLAIS

1ccrales d'ouverture de la mairie :
Du lundi au jeudi de 14h00 à 18h00
Le vendredi de 14h00 à 17h30

Site Internet : www.incarville.fr



RENCONTRE AVEC LINDA SMITH MAHONEY, NIECE DE THOMAS SMITH Jr LE 25 SEPTEMBRE 2019



Qui était THOMAS P. SMITH, Jr ? Le Lieutenant THOMAS P. SMITH Jr, entré dans le service dans l'Illinois, commandant du bombardier américain, une forteresse volante B 17 nommée FIFINELLA, abattue par la DCA allemande le dimanche 13 Août 1944 en début d'après-midi, lors de son survol sur INCARVILLE, fut d'abord inhumé au cimetière de Pont de l'Arche puis exhumé et enterré au Cimetière Américain de COLLEVILLE sur MER à l'emplacement : Plot : A Row : 13 Grave : 4. Le bombardier revenait d'une mission de bombardement, l'objectif étant de détruire le pont du Manoir sur Seine afin de couper le ravitaillement des troupes allemandes.

Touché par un obus, au niveau du cockpit, le feu s'est rapidement répandu dans le poste de pilotage. Le Lieutenant pilote Thomas P. SMITH Jr a effectué une boucle au dessus d'INCARVILLE, pour permettre à l'équipage de sauter en parachute. Dans

sa chute, la forteresse volante détruira le calvaire rue d'Epreville et finira de s'écraser sur la maison BAUDRY. Le pilote THOMAS P. SMITH Jr sera tué sur le coup. Il avait 20 ans.

Mercredi 25 septembre 2019, les élus d'Incarville ont eu l'honneur de faire la connaissance de Linda Smith Mahoney, nièce de Thomas P. Smith Jr, pour lequel un monument a été érigé sur la commune. Pour clore cette émouvante réception et afin d'honorer la présence de Linda Smith Mahoney, spécialement venue en France de l'Etat de Floride aux Etats Unis, du 21 au 27 septembre 2019, un verre de l'amitié a été servi à La Grange. La soirée s'est ensuite achevée au restaurant Le Bouchon, dont l'aimable propriétaire, Benoît Clément, s'est transformé en interprète pour rendre service aux élus et aux visiteurs anglo-saxons. Avant de partir, la médaille d'Incarville a été chaleureusement offerte à Linda Smith Mahoney, dans l'esprit du geste héroïque de son oncle, mort pour la France.



VOS RENDEZ-VOUS

AU FIL DU TEMPS

DON DU SANG

(Le Mercredi)

Le geste qui sauve des vies...

Salle des fêtes

20/11/2019 22/01/2020

25/03/2020 03/06/2020

ASLI COINCHEE

Salle René Marc

11/11/2019 25/11/2019

09/12/2019 23/12/2019

06/01/2020 20/01/2020

03/02/2020 17/02/2020

02/03/2020 16/03/2020

Bourse jouets vêtements

Puériculture ASLI

10/11/2019

Soirée caritative GSCF

16/11/2019

Soirée Beaujolais

23/11/2019

Téléthon avec Collecto Mobile

30/11/2019

REPAS DE FIN D'ANNEE

ASLI PETANQUE

07/12/2019

Goûter des Anciens

13/12/2019

Lotos ASLI Pétanque

14 et 15/12/2019

Noël des enfants

20/12/2019

Vœux du Maire

10/01/2020

Lotos ASLI Pétanque

11 et 12/01/2020

Lotos Judo Club

18 et 19/01/2020

Lotos ASLI

25 et 26/01/2020

Challenge René Marc

09/02/2020

Elections municipales

15 et 22 mars 2020

Reprise concours de pétanque

A partir du 04/04/2020

LES MAISONS FLEURIES : LE 4 OCTOBRE 2019



La remise des prix des maisons fleuries s'est déroulée à La Grange le 04 octobre 2019. Cette année encore, nos heureux jardiniers sont très méritants vu le courage et l'investissement nécessaires pour entretenir une propriété par temps de canicule et de sécheresse générale. Aussi, nous les remercions d'apporter de la gaieté et de contribuer à embellir notre commune grâce à leur indéniable savoir-faire. Dans la catégorie « jardins », se sont illustrés dans l'ordre du tableau, M. Mainguy, M. et Mme Antoni et M. et Mme Bazureau. Puis, dans la catégorie « balcons », ce sont M. Niaux, Mme Dyduch et Mme Benard qui ont été les trois premiers à surprendre les conseillers chargés de la sélection.

DEDICACES DE LIVRES A LA GRANGE : LE 12 OCTOBRE 2019



Geo Fauvel-Le Juez, ancienne enseignante et directrice de l'école élémentaire d'Incarville et Bruno Amato, ancien élève de cette même école, ont eu la gentillesse de nous proposer de découvrir leurs ouvrages à La Grange le 12 octobre 2019.

Pour Geo Fauvel-Le Juez, un recueil de poèmes écrits au fil des ans, « De la vague... à l'âme », allant de la « fablette » légère, pour tous les âges, à des textes plus profonds sur l'amour, l'amitié, la planète en péril, en passant par l'évocation de petits coins de Normandie et d'ailleurs, à découvrir et à préserver.

Poèmes illustrés par Geo elle-même : peintures et photos insolites.

Bruno Amato, quant à lui, s'est lancé dans l'écriture voici une vingtaine d'années et s'est spécialisé dans le roman policier. Membre de la Société

des Auteurs de Normandie, il est connu du public avec des titres comme : « terreur à exhumer », « la morgue dans l'âme », « un bateau pour l'enfer », « le sang du boa mauve », « la vengeance du cercle » et son petit dernier, le dixième, « je te déteste autant que je t'aime », qui donne envie, quand on a commencé à lire... de connaître la suite.

Polars dont les actions se passent en différents points de Normandie.

Au terme de cette heureuse journée de dédicaces, Geo Fauvel et Bruno Amato ont respectivement vendu une vingtaine d'exemplaires du recueil de poèmes et environ 35 livres de romans policiers. Pour achever ce moment d'échanges et de découvertes, un verre de l'amitié a été servi à La Grange. Les deux artistes remercient chaleureusement la municipalité pour son accueil et la mise à disposition gratuitement de La Grange.



MARATHON SEINE-EURE EKIDEN : LE 13 OCTOBRE 2019



Cette année encore, pour le bonheur de tous, le parcours du Marathon Seine-Eure, long de 42,195 kilomètres, entre Amfreville Sur Iton et Val de Reuil, traversait la commune d'Incarville. 2 475 sportifs entraînés au départ de cette grande course face à 2 600 participants l'an

passé. Si le Kenyan Stephen Kiplagat a remporté la 15^{ème} édition du marathon Seine-Eure dimanche 13 octobre 2019 à Val-de-Reuil, c'est la française Camille Chaigneau, originaire de Dijon, qui a été la première femme à franchir la ligne d'arrivée, sous une pluie de confettis. Cette dernière est une révélation car elle arrive à la quinzième place du classement général. Le Marathon en duo a été remporté par l'équipe des Ethiopiens. Quant à l'Ekiden (marathon en relais de six personnes), il a vu la victoire de l'équipe Sab-Master. Cette année, la course accueillait des personnes handicapées. Antoine Nedoncelle, originaire du Pas-de-Calais, était le seul « handicapé » à faire ce marathon Seine-Eure 2019 en solo, à la seule force de ses bras. En outre, douze jeunes handicapés étaient poussés par des coureurs bénévoles généreux (parents, gendarmes d'Evreux, de Louviers et de Rouen). Bravo aux coureurs et bravo également aux personnes ayant rendu possibles de très belles performances. Le Marathon Seine-Eure est un événement riche et ouvert à tous.



URGENCES MEDICALES : 116.117

Si vous avez besoin d'un avis médical en semaine après 20h, le week-end ou un jour férié, n'hésitez pas à composer le 116.117. Un numéro de médecin généraliste de garde vous sera communiqué.



BOURSE AUX JOUETS, AUX VETEMENTS D'ENFANTS ET PUERICULTURE : LE 10 NOVEMBRE 2019



Une bourse aux jouets, aux vêtements d'enfants et puériculture aura lieu le dimanche 10 novembre 2019 à la salle des fêtes d'Incarville entre 08h00 et 18h00, avec buvette et restauration. Pour plus de renseignements, bien vouloir contacter Sylvie GALLAY, présidente de l'ASLI, au 06 70 82 37 31. En cas de participation, vous munir d'une pièce en cours de validité et d'une attestation sur l'honneur de non-participation à 1 ou 2 manifestation(s) de même nature au cours de l'année civile.

SOIREE BEAUJOLAIS—REPAS DANSANT LE 23 NOVEMBRE 2019

Devant le succès remporté l'an passé, une soirée Beaujolais avec repas dansant sera organisée le samedi 23 novembre 2019 à la salle des fêtes.

Toute réservation est à transmettre à Cyrille HERAULT, président de la section animation de l'ASLI, au 06 50 81 76 75, au plus tard le mardi 19 novembre 2019.

Tarifs de 25 € par adulte et 12 € par enfant de moins de 10 ans.



CHALLENGE RENE MARC : LE DIMANCHE 09 FEVRIER 2020

Le Challenge en février !

L'ASLI (Association Sports et Loisirs d'Incarville) section course à pied vous informe que la 32^{ème} édition du Challenge René Marc aura lieu le 9 février 2020. Initialement prévue en mars, la manifestation a été décalée du fait de la tenue des élections municipales les 15 et 22 mars.

Comme chaque année plusieurs courses seront au programme, et les organisateurs espèrent que les coureurs viendront nombreux. L'ASLI invite les gens qui souhaiteraient se rendre utile à la rejoindre (bénévoles, membres du bureau, sponsors). CONTACT : Rémy Florentin (0619314354). Samuel BOUVET

DON DU SANG



Les bénévoles sont toujours très nombreux aux collectes de produits sanguins sur Incarville. La prochaine journée aura lieu le mercredi 20 novembre 2019 après-midi.

Nous vous remercions de votre mobilisation.

Notre assemblée générale aura lieu à La Grange le 16 novembre 2019 à 11h30.

Chaque don est précieux et peut sauver une vie.

Françoise VASSEUR

LE BRUIT = NUISANCE SONORE = TROUBLE DE VOISINAGE

Conformément à l'arrêté DTARS-SE/n° 19-14 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département de l'Eure et en l'absence de tout arrêté municipal réglementant le bruit au sein de la commune,

- Les activités bruyantes des particuliers (tondeuses, tronçonneuses, perceuses etc...) sont principalement à entreprendre :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h ;
- Et les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h .

- Les propriétaires d'animaux, ou les personnes en ayant la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et, en particulier, de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores, et ceci de jour comme de nuit.



EPIREUIL : CREATION D'UN SERVICE D'AIDE ALIMENTAIRE ITINERANT



L'association Epireuil née en 2005, a créé un service d'aide alimentaire itinérant à destination de personnes en précarité, vivant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure. Si ce projet a vu le jour, c'est grâce à la mutualisation des forces entre collectivités territoriales, donateurs commerciaux et partenaires sociaux.

Ce service s'adresse en particulier aux personnes résidant sur les communes rurales des cantons de Louviers, Pont de l'arche et de Val de Reuil.

L'épicerie sociale et solidaire propose une variété de produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien.

Pour être bénéficiaire, il suffit de prendre rendez-vous avec le CCAS.

Vous pouvez contacter également un travailleur social de la maison du département, pour le canton de Louviers au 02 32 09 46 56. Un dossier devra être transmis à la maison du département avec des justificatifs de moins de 3 mois pour évaluer les ressources et les charges du foyer. Ce dernier sera proposé lors d'une commission qui se réunit une fois par semaine. Si le dossier est accepté, il y a ouverture des droits pour faire des achats à concurrence d'un budget accordé. Le jour et l'adresse de livraison au point relais vous seront communiqués.

Passez votre commande sur le site : <http://associationepireuil.fr> ou appelez le 02 32 50 57 98.

INCARVILLE AU CŒUR DE L'HISTOIRE : L'ORIGINE DE LA GRANGE



Une **grange dîmière** ou **grange dîmeresse**, souvent aussi nommée **grange aux dîmes** dans les intitulés locaux, est un bâtiment qui avait pour fonction, entre autres, de servir à entreposer la collecte de la dîme, impôt de l'ancien régime portant principalement sur les revenus agricoles et collecté en faveur de l'Église catholique.

Bien que cet impôt puisse être versé aussi en argent, il était très souvent perçu en nature sous la forme d'un dixième de la récolte, entreposé dans une vaste grange dîmière. Cette dernière était dépendante d'un monastère, ou d'une autorité civile, qui se chargeait ensuite de le redistribuer aux différents bénéficiaires de la région.

Il reste un certain nombre de ces granges, datant du XIIe siècle au XVIIIe siècle, disséminées dans la campagne.

Ces édifices sont caractéristiques par leur surface importante et par leur plan rectangulaire, avec un très haut toit retombant près du sol. Les murs sont massifs et souvent équipés de contreforts pour soutenir la pression des stocks entreposés à l'intérieur.

Nouvellement restaurée, la grange d'Incarville, inaugurée en 2003, est devenue la maison des associations et joue le rôle de lieu d'activité culturelle où sont organisées les différentes manifestations de la commune.

En 1716, les Incarvillais formaient une petite communauté de 200 personnes environ.

Ils travaillaient aux travaux des champs, acquittant aux différents seigneurs les nombreuses redevances qu'ils leur devaient. Parmi toutes les redevances, figurait cet impôt sur le sel qui était un monopole d'état : la gabelle. Ce sel était entreposé dans des granges à sel où la population l'achetait déjà taxé. Précieux, le sel était un élément stratégique car, à cette époque, c'était le seul moyen de conserver les aliments. On fabriquait des salaisons et on salait poissons et viandes.

Les Incarvillais devaient également s'acquitter d'un autre impôt prélevé dans toutes les familles du royaume : la taille. Cet impôt servait à financer les efforts de guerre et seuls la noblesse et le clergé en étaient dispensés.

Ils payaient également la dîme, impôt réservé au clergé et acquitté en nature par le contribuable sous forme de produits agricoles. Une partie de cet impôt était réservée aux desservants de l'église Saint-Pierre et le restant était destiné aux religieux de l'Abbaye de Fécamp.

Le blé et les différents produits agricoles étaient entreposés dans une grange. Cette grange, située maintenant au 63 rue des Prés et dans laquelle on retrouve une trace datant de 1679 sous le nom de "grant grange", était close par un mur et l'on y accédait par une porte cochère datant du XVIIème siècle.

Toutes ces obligations de la part des Incarvillais s'accompagnaient de quelques privilèges dans la forêt de Bord liée à la mise en valeur du domaine paroissial. En effet, l'Abbaye de Fécamp encourageait les défrichements aux Xème et XIème siècles.

Ils obtenaient également le droit de récupérer du bois de la forêt et de faire paître leurs animaux. Ces droits furent vite codifiés et réglementés.

Au vu de l'existence quotidienne difficile, les excès donnaient lieu à des condamnations et de nombreux procès pour vol de bois et braconnage furent dressés au XVIIème et XVIIIème siècles.

Jusqu'en 1726, plus d'un quart des habitants furent condamnés.

Dès les débuts de l'industrie drapière au XVIIIème siècle, ces difficultés étaient bien présentes.

En 1789, les habitants furent invités à noter toutes ces difficultés sur des cahiers de doléances mais malheureusement ces carnets n'ont pas été conservés. Néanmoins, une petite organisation municipale fut mise en place, sans aucun doute liée aux droits que possédaient les Incarvillais sur la forêt et sur l'importance de l'activité drapière.

LES DECHETERIES DE L'AGGLO SEINE EURE : NOUVEAUX HORAIRES

HORAIRES	LA HAYE MALHERBE		VIRONVAY		VAL DE REUIL		PONT DE L'ARCHE		ALIZAY	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
LUNDI				13h30-17h45					8h30-11h45	13h30-16h45
MARDI		14h-17h45		13h30-17h45		14h-17h45	9h-11h45			
MERCREDI	9h-11h45	14h-17h45	9h-11h45	13h30-17h45	9h-11h45	14h-17h45	9h-11h45	14h-17h45	8h30-11h45	
JEUDI		14h-17h45		13h30-17h45		14h-17h45			8h30-11h45	
VENREDI		14h-17h45		13h30-17h45		14h-17h45	9h-11h45	14h-17h45	8h30-11h45	13h30-16h45
SAMEDI	9h-11h45	14h-17h45	9h-11h45	14h-17h45	9h-11h45	14h-17h45	9h-11h45	14h-17h45	8h30-11h45	13h30-16h45

Extrait du règlement intérieur des déchèteries de l'Agglo Seine Eure :

Les déchèteries sont fermées les jours fériés ainsi que l'après-midi des 24 et 31 décembre de chaque année.

L'accès aux déchèteries est libre sous réserve de présenter un badge d'accès.

Les usagers doivent notamment s'adresser au gardien dès leur arrivée sur le site, respecter les règles de circulation, les signalétiques du site et suivre les instructions du gardien.

Afin de prendre en compte le temps de vidage, les véhicules très chargés ne seront plus autorisés à pénétrer 15 minutes avant l'heure de fermeture du site.

Les enfants ne doivent pas descendre du véhicule.

Les apports de particuliers sont limités à 3 m³ par semaine.

JE DONNE UNE SECONDE VIE A MES TEXTILES ET A MES MEUBLES

TOI AUSSI TU TE RECYCLES ?

OFFREZ une 2^{ème} VIE à vos textiles, linges de maison et chaussures MÊME USÉS ou DÉCHIRÉS !

Comment bien trier ?

- Tous les vêtements et le linge se déposent **PROPRES et SECS**, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**.
- Ne pas déposer d'articles **HUMIDES**.

Où déposer ses TLC ?

Dans un des Points d'Apport Volontaire portant ce logo →

Comment trouver le plus proche ? C'est simple, il suffit d'aller sur le site www.lafibredutri.fr

Pourquoi est-ce utile ?

Les TLC collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Depuis à un PAV → Collecte → Tri → Réutilisation

CELA PERMET :

- de financer les TLC usagers en matières premières et produits (ciments, bois, etc.)
- de limiter la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois.

MOBILIER

Mobilier intérieur
Literie
Mobilier de jardin

Mobilier éco-mobilier

Vous souhaitez vous débarrasser d'un lit, d'un matelas, de chaises, d'un salon de jardin, etc.

Si le meuble est en bon état :

Il peut resservir, en le donnant à la Ressourcerie de Val-de-Reuil (09.86.48.63.60), ou à celle du Manoir (09.86.38.05.05).

Si le meuble est en mauvais état :

Il peut être apporté dans l'une des trois déchèteries du territoire disposant d'une benne « mobilier » : **Pont-de-l'Arche, La Haye-Malherbe, Val-de-Reuil.**

La benne « mobilier » est envoyée dans un centre de tri à Oissel pour séparer les matelas, les meubles en ferraille, qui partiront en recyclage, et les meubles en bois, les mousses de canapés et fauteuils, qui seront valorisés énergétiquement.

L'éco participation : c'est un montant que vous versez quand vous achetez un meuble. Il correspond au coût de la prise en charge du meuble usagé : collecte + tri + traitement. Il est reversé à éco-mobilier qui est l'éco-organisme agréé pour la filière de valorisation «meubles».